

Image not found or type unknown



Etre maman et je suis harcelée par le père pour ses papiers

Par **Amandine 1968**, le **21/04/2015** à **00:40**

Bonjour,rrnrnMerci d'avance de prendre le temps de lire ma question. rnrnVoilà j'étais avec un homme sans papier, nous n'avons pas été mariés, je suis tombée enceinte de lui et je l'ai chassé de mon domicile quand j'ai compris qu'il voulait faire ses papier avec mon enfant. Il m'a harcelée pour qu'on fasse une déclaration à la mairie, ce que j'ai refusé de mon côté. J'ai fait une reconnaissance mais, du sien, aucune idée. Nous ne vivons pas ensemble, nos vies sont séparées, pas de facture ni de CAF, rien. Je ne vais pas lui dire quand j'accouche car je vois pas pourquoi il obtiendrai ce qu'il veut alors qu'il ne débourse rien pour l'enfant. Comment puis-je me protéger et avoir la garde ?rnrnCordialement.

Par **cocotte1003**, le **21/04/2015** à **08:16**

Bonjour, tant que l'enfant n'est pas reconnu par son père, ce dernier n'a aucun droit. S'ils le reconnaît il vous faudra saisir le jaf pour demander la garde principale et une pension alimentaire, le père aura alors un droit de visite, cordialement

Par **aguesseau**, le **21/04/2015** à **11:59**

bjr,rnpour obtenir un titre de séjour parent d'enfant français, le parent doit subvenir à l'entretien et à l'éducation de son enfant depuis sa naissance ou au moins depuis 2 ans.rndonc même s'il reconnait cet enfant sans vous en faire part, vous pouvez prévenir la préfecture qu'il ne

subvient pas aux besoins de son enfant ce qui devrait empêcher qu'il ne reçoive un titre de séjour.rncdt

Par **Amandine 1968**, le **24/04/2015** à **11:28**

Merci pour vos réponses

Par **alterego**, le **24/04/2015** à **13:20**

Bonjour,rnrnCe mode d'escroquerie aux "papiers" est connu et archi connu.rnrnIl serait temps pour vous d'envisager sérieusement échapper à ce prédateur et de chercher comment vous allez devoir protéger votre enfant à naître.rnrnEnfin, il n'est pas tout de reconnaître un enfant encore faut-il subvenir à ses besoins. En l'espèce, subvenir aux besoins de l'enfant est le cadet des soucis du prétendu père.rnrnReconnu, le dit père Pourrait être tenté de vous l'enlever et le faire élever par sa famille encore au bled. Nombre de reportages des plus sérieux en témoigne. rnrnCordialement